

DGAIC Monsieur Raphaël Eggs Place du Château 1 1014 Lausanne

Pully, le 4 juillet 2023

Procédure de consultation – Initiative parlementaire 19.433 « Etendre au harcèlement obsessionnel (« stalking ») le champ d'application des dispositions du Code pénal relatives aux délits »

Monsieur,

Nous faisons suite à votre courrier du 6 juin 2023 relatif à la mise en consultation, par la Commission des affaires juridiques du Conseil national, de l'avant-projet de loi fédérale visant à améliorer la protection pénale contre le harcèlement obsessionnel (modification du Code pénal, du Code pénal militaire et de la Procédure pénale militaire).

Après analyse des différents documents, l'Union des Communes Vaudoises renonce à se déterminer dans la mesure où les modifications législatives envisagées ne concernent pas directement les communes.

En vous remerciant d'avoir consulté notre Association, nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos meilleures salutations.

Eloi Fellay

Guillaume Fürst

Directeur

Juriste